

Syndicat Mixte de la Base de Loisirs
de Saint-Quentin en Yvelines

N°2023-D57

OBJET :

Autorisation de
principe de création
de chemins de
randonnées sur l'île
de loisirs

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS

Le 04 octobre à 17h30

Le Comité Syndical légalement convoqué s'est réuni à la Base de Plein Air et de Loisirs de l'Étang de Saint-Quentin-en-Yvelines dite « île de loisirs » sous la présidence de Monsieur José CACHIN.

Etaient présents :

Mesdames Chantal CARDELEC, Sandrine GRANDGAMBE, Laurence BOULARAN, Colette GERGEN

Messieurs José CACHIN, Othman NASROU

Etaient absents excusés :

Messieurs Karl OLIVE, Patrick STEFANINI

A donné pouvoir :

Madame Sylvie PIGANEAU à Monsieur Othman NASROU

Mbres en exercice : 9
Quorum : 5
Présents : 6
Pouvoir : 1
Suffrages exprimés : 7

CONSIDERANT que de par sa position géographique stratégique, l'île de Loisirs de Saint-Quentin-en-Yvelines constitue un véritable centre névralgique de réseaux potentiels d'itinéraires de randonnées pédestres ;

CONSIDERANT qu'au Sud, la proximité avec la commune de Trappes permet de relier un éventuel circuit pédestre, qui pourrait être balisé jusqu'au bois de Port Royal, et ainsi relier le P.N.R. ;

CONSIDERANT qu'à l'Ouest, la jonction créée par le passage souterrain avec le Bassin de Pissaloup permet, à travers les sentes piétonnes du quartier de la Clé Saint-Pierre, de relier la colline d'Elancourt, avec la possibilité d'un maillage avec le GR 22 à Jouars-Pontchartrain, dans la Forêt de Sainte Apolline ;

CONSIDERANT qu'au Nord, avec l'ouverture de la porte de la Croix Bonnet, la liaison de Bois-d'Arcy chemine naturellement par la rigole au même GR 22 ;

CONSIDERANT qu'enfin à l'Est, la porte de la Digue débouche vers le Vélodrome National, et emprunte le chemin du Lac qui, en reliant la gare de Montigny-le-Bretonneux, permet de déboucher sur le GR 11 des Sources de la Bièvre ;

CONSIDERANT qu'un contact avec toutes les communes concernées a déjà été initié, et le Comité Départemental de Randonnée Pédestre des Yvelines (CDRP 78), étudie les possibilités d'itinéraires de randonnées qui pourraient être inscrites dans le Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée des Yvelines (PDIPR) ;

CONSIDERANT que l'objectif est de favoriser la découverte des sites naturels et des paysages ruraux par la pratique de la randonnée, en garantissant la continuité des itinéraires de randonnée (circulaire de 1988), tout en assurant la conservation du patrimoine ;

CONSIDERANT que le C.D.R.P assure :

- Le repérage et, avec l'île de loisirs, le choix des cheminements ;
- La conception des cartes et la présence, dans l'application nationale, des nouveaux parcours ;
- Le balisage sur le terrain ;
- Le petit entretien des parcours ;
- Grâce à l'application collaborative, le signalement à l'île de loisirs de la présence d'éventuels déchets ou autres désordres ;

CONSIDERANT que l'île de loisirs assure :

- Le repérage et, avec le C.D.R.P 78, le choix des cheminements ;
- Le gros entretien (dégagement de grosses branches ou arbres tombés, traitements de retenues d'eau bloquant le passage...);

CONSIDERANT que le choix des cheminements s'appuiera sur ceux existants qui, en l'absence de réalisation du projet, doivent tout de même être entretenus ;

CONSIDERANT que, par ailleurs, le SMAGER, à la demande du Conseil Départemental des Yvelines, a initié un travail de création d'un ensemble de parcours appelés " rigoles royales", qui empruntera des itinéraires passant par l'île de Loisirs ;

LE COMITE SYNDICAL,

APRES EN AVOIR DELIBERE, à l'unanimité,

AUTORISE le principe de création de chemins de randonnée sur l'île de loisirs de Saint-Quentin-en-Yvelines,

CONFIE à l'île de loisirs le pilotage des projets C.D.R.P 78, île de loisirs et SMAGER sur l'île de loisirs, afin de permettre l'harmonisation des parcours de randonnées proposés au P.D.I.P.R,

AUTORISE le Président à prendre et signer tout acte relatif au pilotage de ce projet.

Fait à Trappes, le 04 octobre 2023

Le Président du Syndicat Mixte

José CACHIN

